



## Ordonnance de télécom CRTC 2024-246

Version PDF

Ottawa, le 22 octobre 2024

### Norouestel Inc. – Approbation provisoire d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de réception de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Norouestel Inc.	AMT 1232 Tarif des services spéciaux – Introduction du service symétrique de couche 2 point à point de 200 mégabits par seconde (Mbps)	27 septembre 2024	22 octobre 2024

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général